

Procès-verbal CONSEIL D'ADMINISTRATION du 12 AVRIL 2023

Nombre de membres afférents au C.C.A.S. : 17
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11 + 1 procuration
Date de la convocation : 05-04-2023

Séance du 12 AVRIL 2023

L'an deux mille-vingt-trois et le douze du mois de Avril à 18 heures et 30 minutes, le C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni, Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Président

- 11 Présents : Y. HUTCHINSON - N. GUISLAIN – C. LEFEBVRE – P. PACCOU - F. BOULANGER
– D. DUMONT – S. VAN EECKE - C. KNOBLOCH – B. BULOT – C. DAVID - A. HOLLANDRE
1 Absents ayant donné pouvoir : P. CAREY à C. LEFEBVRE
3 Absents excusés: C. DELEPLACE - A. DEBLEECKERE. – V. DEVLEESSCHAUWER

2023 -01 : Adoption du Procès-Verbal de la séance du 21 Septembre 2022

Aucune remarque ni observation n'est formulée, le procès-verbal de la séance de conseil d'administration du 21 Septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-02 : Compte de Gestion 2022
Rapporteur : Nathalie GUISLAIN

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer de l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires 2022 ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'Administration approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-03 : Vote du Compte Administratif 2022

Rapporteur : Nathalie GUISLAIN

➤ Le Président quitte la séance

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'arrêt des comptes de l'exercice 2022. L'assemblée délibérante a reçu, afin d'en prendre connaissance, le compte administratif retraçant l'ensemble des inscriptions budgétaires de l'année 2022.

Le conseil d'administration est appelé à délibérer sur ce compte administratif qui s'établit comme suit :

Budget principal 2022 :

	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES	RESULTATS
INVESTISSEMENT	10 261.75 €	9 133.36 €	-1128.39 €
FONCTIONNEMENT	9 964.49 €	15 485.00 €	5 520.51 €

Les résultats de l'exercice 2022 sont donc les suivants :

- En section d'investissement : un déficit de 1 128.39 €
- En section de fonctionnement : excédent de 5 520.51 €
- Soit un total pour les deux sections de 4 392.12 €

Le résultat de clôture de l'exercice précédent était de :

- En section d'investissement : déficit de 9 133.36 €
- En section de fonctionnement : excédent de 31 010.97 €
- Soit un résultat de 21 877.61 € (en fonctionnement)

Le résultat global de clôture de l'exercice 2022 s'obtient par l'addition du report des résultats de l'exercice précédent et du résultat de l'année 2022.

Soit :

- En section d'investissement : un déficit de 10 261.75 €

- En section de fonctionnement : un excédent de 27 398.12 € (9133.36 € étant affecté à l'investissement)
- Soit un résultat de 17 136.37 €

Il ressort donc pour la section d'investissement un besoin de financement égal à 10 261.75 € qui doit être couvert par une affectation prioritaire de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 (recettes de la section d'investissement).

Le Conseil d'Administration approuve le compte administratif 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-04 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 au Budget Primitif 2023
Rapporteur : Nathalie GUISLAIN

CONFIRMATION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023 :

1°) – Résultats d'exécution du budget 2022 repris au Budget Primitif 2023 :

	RESULTATS 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTATS 2022	RESULTATS DE CLOTURE 2022
Investissement	- 9 133.36	0	- 1128.39	- 10 261.75
Fonctionnement	31 010.97	9133.36	5 520.51	27 398.12
	21 877.61	9 133.36	4 392.12	17 136.37

2°) – Affectation définitive des résultats :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Déficit cumulé fin 2022	10 261.75	0.00
Excédent cumulé fin 2022	0.00	27 398.12
Restes à réaliser en dépenses	0.00	0.00
TOTAL	10 261.75	27 398.12
Restes à réaliser en recettes	0.00	0.00
Besoin de financement D001 (inv.)	10 261.75	
Affectation obligatoire au compte 1068	10 261.75	
Solde au compte R002	0.00	17 136.37
Report au compte R001	0.00	

Le Conseil d'Administration accepte l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2022 au Budget Primitif 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-05 : Budget Primitif 2023
Plan comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
Rapporteur : Nathalie GUISLAIN

Considérant la reprise des résultats et leur affectation ;
 Le budget est présenté et voté par chapitres comme précisé ci-dessous.

Chapitre	FONCTIONNEMENT DEPENSES	Montant 2023	BP	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions
011	Charges à caractère général	12 195.00		12	0	0
65	Autres charges de gestion courante	5 669.18		12	0	0
66	Charges financières	504.75		12	0	0
023	Virement à la section d'investissement	11 036.44		12	0	0
Chapitre	FONCTIONNEMENT RECETTES	Montant 2023	BP	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions
002	Résultat de fonctionnement reporté	17 136.37		12	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1009.00		12	0	0
74	Dotations, subventions et participations	1000.00		12	0	0
75	Autres produits de gestion courante	10260.00		12	0	0
Chapitre	INVESTISSEMENT DEPENSES	Montant 2023	BP	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	10 261.75		12	0	0
21	Immobilisations corporelles	2000.00		12	0	0
16	Emprunt et dettes assimilés	9036.44		12	0	0
Chapitre	INVESTISSEMENT RECETTES	Montant 2023	BP	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions
1068	Dotations, fonds divers et réserves	10 261.75		12	0	0
165	Dépôts et cautionnement	0		12	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	11 036.44		12	0	0

Soit un total des recettes et des dépenses en fonctionnement de 29 405.37 € et en investissement de 21 298.19 €.

Le Budget Primitif 2023 est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président

Yvan HUOT

